

## PROGRAMME DE FORMATION

### BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF**.

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

#### *Cadre réglementaire du diplôme préparé*

Annexes de l'arrêté du 10 octobre 2016 portant création de la mention « golf » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publiées au bo ville, jeunesse, sports & vie associative n°5/sept oct 2016 page 222 et modifiées par arrêtés du 28 février 2017, du 16 mars 2017 et du 14 octobre 2022.

#### *Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis*

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

#### *Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :*

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - o Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
  - o Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité.
  - o Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité.
  - o Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du golf datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être capable de justifier du niveau technique suivant, au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du golf :
  - o Pour les hommes : être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 7.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 7 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
  - o Pour les femmes, être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à 9.4, avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au Standard Scratch Score plus 9 dans des grands prix ou des épreuves nationales fédérales. Une seule carte par épreuve pourra être retenue.
  - o Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

*Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** sont les suivantes :*

- Être capable d'évaluer les risques et objectifs liés à la pratique du golf.
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
- Être capable de mettre en œuvre une séance d'initiation en sécurité.

#### *Buts de la formation*

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

#### *Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre*

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
  - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
    - o De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
    - o D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
  - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **180 heures** (soit **26 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

### *Moyens d'évaluation mis en œuvre*

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

### *Contenu pédagogique*

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

#### **UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

- OI 1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
  - OI 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
  - OI 1.1.2 Produire des écrits professionnels
  - OI 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure
- OI 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
  - OI 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
  - OI 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
  - OI 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
- OI 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure
  - OI 1.3.1 Se situer dans la structure
  - OI 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
  - OI 1.3.3 Participer à la vie de la structure

#### **UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

- OI 2.1 Concevoir un projet d'animation
  - OI 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
  - OI 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
  - OI 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
  - OI 2.1.4 Participer à l'élaboration du projet de la structure
  - OI 2.1.5 Inscrire son action dans le cadre d'un projet pédagogique
- OI 2.2 Conduire un projet d'animation
  - OI 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation
  - OI 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet
  - OI 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires
- OI 2.3 Evaluer un projet d'animation
  - OI 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
  - OI 2.3.2 Produire un bilan
  - OI 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

### **UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DU GOLF**

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en golf en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

OI 3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec les caractéristiques des publics encadrés

OI 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap, dans la préparation de la séance ou du cycle

OI 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les singularités des pratiquants

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en golf à partir des particularités des publics impliqués

OI 3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants

OI 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés

OI 3.2.3 Adapter son action pédagogique aux singularités des publics encadrés

OI 3.3 Évaluer la séance, cycle d'animation ou d'apprentissage en golf notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun

OI 3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés au golf

OI 3.3.2 Evaluer son action

OI 3.3.3 Evaluer la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités

### **UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION GOLF POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**

OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention golf en lien avec les singularités des pratiquants

OI 4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles adaptées aux particularités des pratiquants

OI 4.1.2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive

OI 4.1.3 Adapter les techniques en fonction des publics

OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention golf afin que chaque sportif évolue en sécurité

OI 4.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements et usages de la discipline en choisissant les moyens adaptés aux caractéristiques des pratiquants

OI 4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique fédérale en veillant à respecter l'intégration de tous

OI 4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

OI 4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité

OI 4.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants

OI 4.3.3 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité

OI 4.3.4 Veiller à l'entretien du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

OI 4.3.5 Veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physique, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)

### Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION GOLF** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
<b>ÉPREUVE 1</b>	Épreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet » Durée : 20 minutes Entretien : 20 minutes		UC 1 – UC 2
<b>ÉPREUVE 2</b>	Production d'un document : - Avant l'épreuve, transmission d'un document exposant un cycle d'apprentissage réalisé en structure de 4 séances minimum à 7 séances collectives maximum en golf, intégrant a minima 4 situations de jeu de son choix, issues de l'open professionnel Mise en situation professionnelle : - Conduite d'une séance collective pour un public de 4 à 7 personnes d'une durée de 45 minute minimum à 60 minutes maximum - Conduite d'une séance individuelle d'une durée de 25 minutes minimum à 30 minutes maximum  La conduite de ces deux séances est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC 3
<b>ÉPREUVE 3</b>	Modalité N°1 : Démonstration technique Préparation de 3 situations de l'Open professionnel : - Une situation de putting (Obligatoire pour tous) - Une situation de petit jeu (tiré au sort) - Une situation de grand jeu (tiré au sort)  Pour chacune des situations : - Le coup demandé doit être réalisé conformément aux critères de réussites techniques et atteindre le niveau d'exigences fixés, dans un temps maximum de 10 minutes - La situation de jeu doit être décrite en en prenant en compte l'environnement du jour puis le coup en termes de trajectoire (s) à réaliser. Il lui est demandé de citer les lois mécaniques expliquant ces trajectoires et les principes techniques de base à mettre en œuvre dans un temps maximum de 10 minutes La démonstration technique est suivie d'un entretien de 10 minutes maximum		UC 4

	<p>Modalité N°2 : Présentation Présentation (orale ou écrite) d'une durée maximum d'une heure d'une analyse de cinq cas de règles tirés au sort en s'appuyant sur le livre de règles édité par le « Royal and Ancient » :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'analyse doit être justifié en mentionnant la règle de référence et le chapitre correspondant</li></ul> <p>Modalité N°3 : Epreuve écrite Questionnaire sur les caractéristiques techniques du matériel de golf, son utilisation et son adaptation notamment au regard des caractéristiques singulières des différents publics</p> <p>Durée : 1 heure maximum</p>		
--	---	--	--